



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Administration cantonale des impôts: formation en ligne pour les taxatrices et taxateurs

L'Administration cantonale des impôts (ACI) fait preuve de créativité en matière de formation interne. En raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19, la traditionnelle journée de formation destinée principalement aux taxatrices et taxateurs s'est déroulée à leur poste de travail. Quelque 450 personnes ont ainsi suivi en vidéoconférence chacune des cinq sessions de formation. C'est la première fois qu'une formation virtuelle d'une telle ampleur est mise sur pied au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

Pour lancer la taxation de la période fiscale en cours, l'ACI organise chaque année une journée baptisée «programme de travail» qui réunit l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs principalement en charge de la taxation des personnes physiques afin de leur présenter les nouveautés en matière fiscale et législative. Compte tenu des mesures de protection à respecter contre le coronavirus, la journée prévue le 24 mars dernier en présentiel a été remplacée par une formation en vidéoconférence. Initialement organisée sur une seule journée, la formation a été scindée en cinq sessions thématiques d'une durée de plus de 1h45. Quelque 450 personnes ont pu suivre, en direct, sur leur poste de travail - au bureau et en télétravail - les explications des formateurs qui partageaient le contenu de leur présentation. Afin de faciliter les interactions, un espace permettant une discussion par écrit en temps réel - système de chat - a permis aux participant-e-s de poser leurs questions et d'obtenir des réponses en direct ou lors de la session suivante. Les échos sont très positifs et l'ACI a décidé de poursuivre l'expérience à d'autres séances réunissant entre 50 et 150 collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs, le travail de taxation se poursuit normalement. En date du 30 juin 2020, quelque 211'000 contribuables ont été taxés pour la période fiscale 2019, ce qui correspond à 42 % du nombre total de dossiers. Si les contribuables ont tardé ce printemps à déposer leur déclaration d'impôt, le courrier d'information qui leur a été adressé par l'ACI début juin pour rappeler les délais de dépôt a eu un effet favorable. Le nombre de déclarations d'impôt déposées jusqu'au 30 juin a sensiblement augmenté, même si l'autorité fiscale constate un retard par rapport au nombre enregistré l'an dernier, à la même période. L'ACI invite les contribuables qui n'ont pas

demandé une prolongation de délai avant le 30 juin à déposer sans attendre leur déclaration d'impôt pour éviter l'émolument pour sommation de 50 francs. Rappelons que les rentrées fiscales contribuent à hauteur de 60 % du budget cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juillet 2020

DFIRE, Marianne Cornaz, Conseillère en communication, Direction générale de la fiscalité